

Domaine Public

1 8 1 9

Edition PDF
du 30 mars 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1818
du 23 mars 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

L'UDC sur l'air rance de la trahison

Non, la Suisse ne se préservera pas dans
l'isolationnisme, et le déni de réalité n'est pas un
hommage aux traditions (Jean-Daniel Delley)

Secret bancaire: le soutien du Luxembourg, un autogoal

La Suisse fait mieux d'accepter et de préparer
l'harmonisation qui se met en place
pour le bénéfice de tous (Invité: Lucien Erard)

Secret bancaire: les vains combats d'arrière-garde

Quelques précisions nécessaires face aux remises en
cause déplacées de l'impôt anticipé sur les avoirs des
ressortissants de l'UE (Jean-Daniel Delley)

Du bon usage des bonus

Une proposition pour que l'après crise ne soit pas que
des morceaux du système recollés (André Gavillet)

Une Constitution pour l'économie?

Comme la fin de l'Ancien Régime a conduit aux
Constitutions des Etats, la mondialisation économique
et financière appelle une formalisation
(Daniel Schöni Bartoli)

La violence encore

La 23ème édition du Festival international du film de
Fribourg était une très bonne cuvée (Charlotte Robert)

L'UDC sur l'air rance de la trahison

Non, la Suisse ne se préservera pas dans l'isolationnisme, et le déni de réalité n'est pas un hommage aux traditions

Jean-Daniel Delley (25 mars 2009)

L'UDC, il fallait s'y attendre, crie à la trahison. Le Conseil fédéral, au lieu de résister au chantage, a soldé le secret bancaire. Ce parti, qui s'autoproclame seul véritable défenseur du pays et de ses valeurs, ne pouvait manquer l'occasion de taper sur le clou de la souveraineté écornée et des élites indignes de leur fonction, gouvernement et formations politiques confondus.

L'UDC a fait de l'indépendance nationale et de la neutralité son fonds de commerce. Face aux turbulences de l'actualité, elle cherche à rassurer une opinion inquiète en magnifiant des traditions qui, prétend-elle, ont assuré le succès du pays. La Suisse ne se sauvera qu'en s'isolant, en résistant à la séduction d'une internationalisation galopante. Non à l'Europe, non aux organisations internationales, non à toute collaboration aux

opérations de maintien de la paix. Cet appel constant au repli ne fait que prendre le relais d'une attitude politique ancienne prônée par les partis bourgeois. L'UDC récolte maintenant les fruits de cet enfermement mental.

Les traditions ne sont utiles que si elles offrent des réponses adéquates aux problèmes actuels. Invoquées de manière rituelle, elles aveuglent et figent une société. Les pressions exercées actuellement par les grandes puissances pour limiter l'évasion fiscale mettent en évidence notre dépendance à l'égard de la communauté internationale. Croire, comme l'UDC, qu'inscrire le secret bancaire dans la Constitution nous libérera de ces pressions, c'est comme vouloir éviter une météorite en protégeant sa tête avec ses mains. Puéril.

La Suisse vit de ses relations

commerciales avec l'étranger et non de la traite de ses vaches. Elle ne peut donc ignorer les règles internationales et se murer dans son pré carré. Sa sécurité dépend de la bonne marche du monde et non de ses seules forces armées. C'est pourquoi elle se doit de collaborer, y compris militairement, au maintien de la paix. Ce devoir de solidarité relève aussi de son intérêt bien compris.

En prônant une politique de repli, en faisant croire que le pays peut s'en tirer seul, que la règle du donnant donnant n'a pas cours, l'UDC peut certes récolter quelques succès électoraux. Mais en réalité ce parti se révèle être le pire ennemi de la Suisse, celui qui refuse de voir la réalité et entretient l'opinion dans ce refus. L'illusionnisme est aussi une forme de trahison.

Secret bancaire: le soutien du Luxembourg, un autogoal

La Suisse fait mieux d'accepter et de préparer l'harmonisation qui se met en place pour le bénéfice de tous

Invité: Lucien Erard (24 mars 2009)

Le Luxembourg, comme la Belgique et l'Autriche, a en son temps déjà accepté le principe de l'échange automatique d'informations. A condition que la Suisse, son concurrent direct, s'y rallie également. On

connaît la solution transitoire acceptée par l'Union européenne (UE) pour avoir l'accord de la Suisse: l'imposition à la source des intérêts, équivalent à titre transitoire de l'échange

automatique d'information.

Avec le modèle d'accord de double imposition de l'OCDE, ces trois pays acceptent une entraide administrative étendue à l'évasion fiscale,

mais uniquement sur demande fondée pour une personne déterminée. C'est un progrès, mais de peu de portée: comment les autorités fiscales d'un pays peuvent-elles avoir connaissance d'un cas spécifique d'évasion?

Pour des raisons de concurrence, on réclame en Suisse à cor et à cri que les mêmes conditions s'appliquent à tous les paradis fiscaux. Le Luxembourg nous a pris au mot et exige de l'UE et du G20 qu'ils prennent des mesures de rétorsions contre les pays qui ne s'aligneraient pas. C'est dire que demain, lorsque la Suisse refusera, comme elle l'affirme haut et fort, l'échange

automatique d'information qu'exigent les Etats-Unis et qu'a déjà décidé l'UE pour la fin de la période transitoire actuelle, elle sera elle-même soumise aux sanctions dont elle aura soutenu à la fois le principe et la nécessité. Le Luxembourg, contraint d'accepter l'échange automatique d'information, aura ainsi obtenu ce qui était la condition mise à la levée de son veto, à savoir que son principal concurrent, la Suisse, soit contrainte de l'accepter également.

Aujourd'hui tous les pays comprennent que dans une économie globalisée et sans frontières il n'est plus possible

de pratiquer une fiscalité équitable sans un minimum d'harmonisation et surtout sans un contrôle des contribuables les plus riches et les plus mobiles. L'échange d'information nous sera donc imposé et nous ne pourrions pas y résister sous peine de sanctions insupportables. Tous les banquiers le savent depuis longtemps et s'y préparent, tout en s'efforçant de gagner du temps.

Ne serait-il pas temps d'y préparer notre opinion publique, plutôt que jouer les matamores, sachant qu'il faudra pourtant céder, le moment venu, sans conditions?

Secret bancaire: les vains combats d'arrière-garde

Quelques précisions nécessaires face aux remises en cause déplacées de l'impôt anticipé sur les avoirs des ressortissants de l'UE

Jean-Daniel Delley (29 mars 2009)

Dans le lourd dossier des avoirs étrangers déposés sur son territoire, la Suisse persiste à se montrer d'une confondante maladresse. Tout d'abord elle a attendu le dernier moment pour, dos au mur, céder sur sa conception dogmatique du secret bancaire. Alors que, place financière de première importance, elle aurait pu jouer un rôle moteur dans la réforme des règles internationales de bonne conduite fiscale. Puis, sitôt abandonnée la distinction douteuse entre évasion et fraude fiscale, voilà que le président de la Confédération, le président d'Economiesuisse et les ténors de la droite politique annoncent qu'à titre de juste compensation, la

Suisse serait en droit de mettre en question l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'Union européenne: maintenant que nous nous sommes résignés à collaborer avec le fisc des Etats membres de l'UE, il n'y a plus de raison de prélever un impôt anticipé sur le revenu de l'épargne helvétique des ressortissants européens et de reverser le montant de cet impôt à leurs pays de résidence.

Cet argument ne tient pas la route. En renonçant à la distinction entre fraude et évasion, la Suisse n'a pas fait une concession qui justifierait une compensation de la part de Bruxelles. Elle a enfin reconnu

que son rôle de receleur devenait intenable aux yeux de la communauté internationale et qu'un pays aussi dépendant de l'extérieur ne pouvait plus longtemps faire cavalier seul. Par ailleurs nous avons consenti à l'imposition anticipée du revenu de l'épargne pour échapper, avec l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg, à l'échange automatique d'informations, qui est la règle communautaire. Or en acceptant l'entraide administrative en cas d'évasion fiscale, la Suisse n'adhère pas à cette règle: elle ne répondra qu'à des demandes individuelles et solidement justifiées (voir ci-dessus l'article de Lucien Erard). Les

conditions qui ont conduit à l'accord avec l'UE sont donc toujours valables.

La mise en question du taux de l'impôt anticipé est tout autant déplacée. De 20% aujourd'hui, ce taux devrait monter à 35% en 2011, soit un taux supérieur à celui pratiqué par certains membres de l'Union, l'Allemagne notamment. Injuste, s'exclament les Guillaume Tell de la place financière helvétique. Imaginer un alignement du taux suisse

sur le plus bas des taux européens pour motif de concurrence loyale, c'est en réalité manifester une volonté de perpétuer l'industrie lucrative de l'évasion fiscale. Tout résident européen qui déclare à son autorité fiscale les intérêts de sa fortune placée en Suisse se voit ristourner par cette autorité la différence entre le taux helvétique et celui en vigueur dans son pays. Mieux, s'il accepte que sa banque suisse communique les informations le concernant à

son fisc, il n'est alors pas soumis à l'impôt anticipé en Suisse.

Ces combats d'arrière-garde se révéleront vains. La Suisse doit maintenant négocier des accords de double imposition qui traduisent sa volonté de mettre fin à l'utilisation du secret bancaire comme véhicule de l'évasion fiscale. Une utilisation qui n'a rien à voir avec la protection de la sphère privée.

Du bon usage des bonus

Une proposition pour que l'après crise ne soit pas que des morceaux du système recollés

André Gavillet (30 mars 2009)

Les bonus ont du bon. Pour ceux qui les touchent, palpablement. Pour les autres, ce n'est qu'un article de la boutique capitaliste, en vitrine, avec les parachutes dorés, les *stock-options*, toute la bimbeloterie des sursalaires.

Avant la crise financière, la rétribution des dirigeants bancaires choquait, étant hors de toute échelle. On dit que Ford, qui voulait que ses ouvriers aient les moyens de s'acheter une voiture, estimait que l'écart des salaires, du plus modeste au plus élevé, pourrait être de 1 à 40. Nous en étions, aux temps d'Ospel, au rapport de 1 à 400. Hors norme que rien ne peut justifier, si un homme est un homme.

La crise a ravivé l'esprit critique. Les bonus sont jugés inacceptables quand la société qui les attribue est soutenue

par l'Etat. Le bonus ne saurait être une prime payée par le contribuable. Le bonus n'est pas tolérable si l'entreprise enregistre des pertes, si elle licencie. Plus radical encore, les salaires des dirigeants devraient être ramenés aux montants des directeurs d'entreprises publiques. Cette remise en question traverse les courants politiques. Obama donne le ton, mais, exemple local, l'UDC ultra-libérale veut aligner la rétribution des dirigeants d'UBS au niveau de celle du directeur de la Poste!

Ces critiques, morales ou pratiques, sont pertinentes. Mais quelle est leur portée? Dénoncent-elles un abus? un excès? Une fois ceux-ci corrigés, les choses rentreraient-elles dans l'ordre? Ou bien est-il possible de remettre en question le système?

Administrateur et directeur

Les grandes sociétés, qui ne sont qu'une part du tissu économique mais représentatives des enjeux, sont couramment l'objet d'une lutte de pouvoir interne entre la direction générale et le conseil d'administration. En principe, les rôles sont bien définis. Au conseil, les choix stratégiques, les nominations; à la direction générale, l'exécution, la conduite des opérations. En fait, la direction générale cherche à prendre position au sein du CA. D'où les réactions de groupements d'actionnaires, tel Ethos, pour éviter les doubles mandats, les deux casquettes, de directeur général et de président du CA portés par un seul et même homme.

Mais ces cumuls, cette

concentration de pouvoir, traduisent une volonté de s'attribuer une part la plus grande possible de la plus-value créée par la société.

Participation

A la prise de pouvoir des managers, les actionnaires, s'ils sont regroupés, peuvent répondre en demandant que l'enveloppe de rétribution des directeurs et administrateurs soit soumise à leur approbation.

Mais dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de la

rétribution de base, mais d'un bonus, c'est-à-dire d'un intéressement, pourquoi l'enveloppe se limiterait-elle à la seule classe des directeurs et administrateurs? Pourquoi ne pas associer tous les salariés de l'entreprise, tous ceux qui créent la plus-value?

La logique du bonus, c'est la participation.

La participation généralisée se heurte aux intérêts des actionnaires, soucieux de préserver le bénéfice réparti en dividendes. Le principe et les modalités de la participation

devraient donc être imposés par la loi.

Actuel

On objectera que les priorités d'aujourd'hui sont le maintien de l'emploi, la défense du salaire de base. C'est vrai. Mais l'ébranlement du système est l'occasion de ne pas souhaiter revenir au statu ante.

Le bonus porte en lui-même une remise en cause du système. Pourquoi serait-il réservé à quelques-uns? Il ne faut pas l'abolir, il faut le généraliser.

Une Constitution pour l'économie?

Comme la fin de l'Ancien Régime a conduit aux Constitutions des Etats, la mondialisation économique et financière appelle une formalisation

Daniel Schöni Bartoli (27 mars 2009)

Paul Jorion est un anthropologue d'origine belge spécialisé dans l'économie. Il s'est fait mieux connaître du grand public ces dernières années en anticipant la «*crise des subprimes*», à propos de laquelle il a fini par publier un ouvrage (*Vers la crise du capitalisme américain?*) peu avant l'éclosion de la crise à l'été 2007. Il a depuis lors écrit deux autres ouvrages sur la crise financière, soit *L'implosion. La finance contre l'économie: ce qu'annonce et révèle la crise des subprimes* et *La crise. Des subprimes au séisme financier planétaire*. Son blog est devenu un lieu de débat très fréquenté de tous ceux qui aspirent à des profondes réformes économiques. Mais c'est dans l'épilogue de *L'implosion* qu'il

explique quelque peu sa proposition d'une Constitution pour l'économie, idée qu'il avait lancée pour la première fois dans une tribune du quotidien *Le Monde*, le 4 septembre 2007.

Au fond, Paul Jorion prend acte du fait que l'économie l'emporte désormais régulièrement sur la politique, que nous assistons à une montée en puissance de la spéculation financière internationale et que les choix liés à la conduite de la politique monétaire échappent aux gouvernements démocratiques. Pourtant, l'économie est encadrée par un «*lacis de lois, de règlements et de normes*» qui sont régulièrement modifiés dans un mouvement de va-et-vient entre régulation

et dérégulation. Les juristes appellent parfois «*constitution économique*» ce qui se dégage de ces règles, mais elle n'est pas formelle.

Cette finance moderne qui revêt une complexité et développe une puissance inédites n'est plus réellement comprise que par une minorité des acteurs. Des sommes extravagantes conduisent à un gonflement infini des volumes, permettant des chances de gains extraordinaires, mais aussi des risques démultipliés et systémiques. Alors que la concurrence est toujours ajustée principalement par les systèmes légaux des Etats et des accords internationaux. De même qu'à la fin de l'Ancien Régime il a fallu instaurer des Constitutions pour permettre

aux Etats démocratiques de fixer leurs objectifs en toute clarté, de même notre monde moderne aurait désormais besoin lui aussi d'une Constitution pour établir les règles de fonctionnement de l'économie. Telle est la thèse de Paul Jorion.

Cette Constitution ne devrait contenir que des principes directeurs et ne pas se perdre dans les détails. Elle permettrait d'adopter une vision globale et échapperait ainsi en partie aux marchandages parlementaires. Elle aurait au surplus l'avantage de rendre les règles de l'économie plus lisibles aux citoyens. Elle ne devrait pas être une constitution économique, comme cela a été reproché au Traité constitutionnel européen, mais bien une «*Constitution pour l'économie*».

Les avantages de cette proposition seraient surtout d'offrir un cadre de référence stable et cohérent. En Suisse, grâce au référendum obligatoire en matière constitutionnelle, elle aurait aussi une grande légitimité démocratique. Elle permettrait de rendre à l'économie réelle (celle de la production, de la distribution et de la

répartition des richesses) le «*système sanguin*» financier dont elle a besoin. Plutôt que de réguler en urgence à l'issue des crises, elle offrirait la possibilité de fixer les normes a priori. Alors que nous découvrons un monde nouveau fait de ressources naturelles limitées, elle éviterait qu'un «*avenir trop précieux soit abandonné à un système financier en plein désarroi*». Pour permettre d'imaginer plus concrètement l'essence de sa proposition, Paul Jorion formule un exemple d'article constitutionnel: «*Les ventes à terme ainsi que les options d'achat sont autorisées. Elles lient leurs contreparties jusqu'à livraison. En conséquence, il n'existe pas pour elles de marché secondaire. Les paris relatifs à l'évolution d'un prix sont eux interdits.*» Dans le même esprit, il imagine aussi que cette Constitution pourrait interdire les *stock-options* ou la spéculation sur les matières premières.

La proposition de Paul Jorion n'est pas véritablement aboutie. Il s'agit plus d'une idée destinée à lancer le débat sur le nécessaire contrôle des forces incroyables de l'économie et de la finance actuelles. La question de savoir s'il serait

possible d'instaurer une telle Constitution au niveau mondial est ouverte, mais les Etats (ou l'Union européenne) pourraient aussi se saisir de la question. La Suisse offrirait un terrain d'expérimentation idéal grâce aux possibilités de débat constitutionnel ouvertes à l'ensemble de la société par la démocratie directe. Une question comme celle d'une limitation de la taille des grandes banques par rapport à l'importance du PIB national, déjà évoquées ici même (DP 1798), ou d'autres, comme la nécessaire isolation de certaines sphères de la vie sociale à l'égard de l'économie, pourraient ainsi faire l'objet d'un débat public.

L'idée de Paul Jorion a de quoi surprendre: on donne généralement à la notion de Constitution un contenu institutionnel et imaginer une «*Constitution pour l'économie*» est assez exotique. Mais la proposition d'une régulation globale de l'économie à la place d'un tissu trop complexe de règles mérite d'être discutée sérieusement. A l'aube d'un siècle qui va devoir affronter mille tornades économiques et écologiques, la suggestion intervient au bon moment.

La violence encore

La 23ème édition du Festival international du film de Fribourg était une très bonne cuvée

Charlotte Robert (28 mars 2009)

Le nombre de spectateurs a augmenté de 10 % et celui des professionnels – réalisateurs, journalistes, distributeurs, etc.

– de 25 %. Ainsi Edouard Waintrop, le directeur artistique, français, a réussi à attirer beaucoup de nos

compatriotes d'outre-Sarine.

La réalité du tiers monde nous arrive comme un coup de

poing. Beaucoup de films étaient très violents, certains insoutenables, non seulement dans la sélection officielle mais aussi dans les rétrospectives indiennes et brésiliennes. Le film qui a gagné le Regard d'or, *My Magic*, du Singapourien Eric Khoo, met en scène un père qui s'offre à la torture de pervers pour gagner de l'argent et regagner l'estime de son fils. Le jury des jeunes a récompensé le film *Breathless* du Sud-Coréen Yang Ik-June, l'histoire d'un jeune battu, qui a vu son père poignarder sa mère et dont le langage se limite pratiquement à des coups de pieds. Deux autres films ont récolté chacun trois prix ou mentions: *Intimidades de Shakespeare y Victor Hugo* et *Ramchand Pakistani*. *Ramchand* (Mehreen Jabbar, Pakistan), c'est l'histoire d'un petit Pakistanais intouchable qui passe la frontière indienne dans un accès de rage enfantine et qui se retrouve avec son père dans une prison indienne. Il échappe à tous les dangers qu'on peut imaginer mais la tension n'en est pas moindre. Dans *Intimidades* (Shakespeare et Victor Hugo sont des noms des rues qui font l'angle du *home* où se passe le film), la grand-mère de la réalisatrice (Yulene Olaizola, Mexique) raconte tout au long du film, l'histoire d'un personnage qui a vécu 17 ans dans ce *home*; il n'apparaît jamais, la tension monte et ce

n'est que dans les 5 dernières minutes qu'on apprend qu'il s'agissait d'un tueur en série.

Mais ce serait déformer grossièrement la réalité de réduire ces films à des démonstrations de violence. Chacun était porteur d'un message humain et social très fort. Et c'est très malheureux de devoir dire que dans tous les pays représentés au Festival (Palestine, Colombie, Brésil, Liban, Inde, Algérie, etc.), la violence est très présente – ou les souvenirs d'une guerre ne sont pas encore digérés – et on ne peut reprocher à personne de s'en préoccuper et d'essayer de contribuer à la paix. Mais on a finalement le sentiment que la violence est tellement omniprésente qu'elle devient la seule réponse.

Le Festival international du film de Fribourg nous a également donné l'occasion de sortir de Bollywood et de voir des films indiens engagés, dans la grande tradition de Satyajit Ray. On aimerait en voir plus souvent. Un des films brésiliens sur le thème des *favelas* a donné lieu à des discussions houleuses. Troupe d'élite, de José Padhila a été durement critiqué en France et accusé de fascisme par plusieurs journaux. Le public fribourgeois l'a très bien accueilli et le critique de *L'Humanité* présent a été quelque peu bousculé. *Troupe*

d'élite montre la formation de la police militaire, toujours armée et toujours autorisée à tuer. On voit les épreuves qui amènent les policiers à avoir le courage de tuer mais on voit aussi le clivage social très clair entre les consommateurs de drogue, étudiants bourgeois qui viennent s'encailler dans les *favelas*, et les trafiquants qui n'ont guère d'autre ressource que le commerce de drogue.

A noter encore l'absence de l'Afrique, mis à part quelques films nigériens. Selon les experts, la créativité cinématographique de ce continent a été tuée par l'aide européenne qui n'a pas pu s'empêcher d'imposer ses goûts et ses vues.

Chers lecteurs, vous avez peut-être l'eau à la bouche. Mais *niet*, ne vous réjouissez pas, aucun de ces films – à l'exception de *My Magic* – ne sera montré en Suisse. Trigon, le principal distributeur de films du tiers monde en Suisse, aussi subventionné par la Confédération, n'était pas présent au festival et le festival n'a montré aucun des films qu'il distribue. Alors que les deux institutions ont les mêmes objectifs et que des synergies sont possibles, on souhaiterait une meilleure collaboration.